



Litige avec mon ancien employeur

Par **corinah3**, le **29/10/2009** à **11:15**

Bonjour,

En juin dernier j'ai reçu 2 salaire (1chèque et 1 virement) pour certaines raisons je ne m'en suis pas aperçu de suite. En Juillet alors que ma période d'essai se terminait ils ont mis fin à mon contrat en donnant des explications flous. J'avais quitter un cdi et me suis donc retrouvée au chômage, j'ai retrouvé un emploi à mi-temps (J'ai très mal vécu tout ça). En septembre j'ai reçu 2 mails de menace au sujet du chèque encaissé de la part du comptable de mon ancien patron via facebook et copains d'avant. Je n'ai pas répondu car je ne pense pas que se soit légale. Hier ils ont envoyé un huissier m'apporter une lettre de mise en demeure, ils me laissent 5 jours pour restituer la somme. Je ne refuse pas de payer mais je ne peux leurs rendre en 1 fois, je n'en ai pas les moyens. Je ne sais quoi faire alors je serai ravie d'avoir vos conseils. Merci d'avance, cordialement

Par **jeetendra**, le **29/10/2009** à **11:28**

bonjour, sur le principe votre ex-employeur a raison le salaire en trop versé par erreur doit lui être restitué (enrichissement sans cause), contactez le cidff de Troyes : CIDFF DE L'AUBE, 14, rue Jean-Louis Delaporte, 10000 TROYES, Téléphone : 03 25 73 15 25, ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous aider à obtenir si c'est possible un échéancier avec votre ex-employeur pour le remboursement, tenez bon, cordialement.

Par **corinah3**, le **29/10/2009** à **12:12**

Merci beaucoup pour votre réponse.